

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 25 février 2000.

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 28 FEVRIER 2000.-

ORDRE DU JOUR.-

Nous vous proposons de porter, en urgence, le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du lundi 28 février 2000 :

SEANCE PUBLIQUE :

Adhésion de la commune de Morlanwelz à la zone de secours proposée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur dans son Arrêté du 5 janvier 2000 paru au Moniteur Belge du 3 février 2000 – Décision.-

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté Royal du 11 avril 1999 fixant les modalités de création et de fonctionnement des zones de secours, le Conseil Communal est appelé à statuer sur l'adhésion de la commune de Morlanwelz dans la zone de secours délimitée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

La zone dont notre commune fait partie sera constituée des communes suivantes :

BINCHE, BRAINE-LE-COMTE, CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, ECAUSSINNES, ENGHIEU, LA LOUVIERE, LE ROEULX, MANAGE, MORLANWELZ , SENEFFE, SILLY et SOIGNIES.

Nous vous proposons d'adhérer à la zone ainsi délimitée.

Le Secrétaire communal,

M. BURION.

Le Bourgmestre,

N.H. PECRIAUX.